Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 070-200041861-20250306-DCC20252822-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

SEANCE du 6 mars 2025

Le six mars deux mille vingt-cinq à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-six février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (37)
Damien TAUNAY, Emmanuel MATHIEU, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Edith LUCIEN, Mickaël MUHLEMATTER, Jean-Pierre BERTRAND, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Christophe ROSSÉ, Sophie TARAN, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (11)
Véronique GRANDJEAN-AMBERT à Christophe ROSSÉ, Luc GONDELBERG à Jean-Pierre BERTRAND, Gilbert HENRY à Patrice COLNEY, Gérard DEVOILLE à Antoine TRUSSARDI, Hervé LE CAIN à Gérard COULIN, David BALAUD à Benjamin GONZALES, Jean DESMARTIN à Reynald GUYOT, Véronique LOUIS à Sophie TARAN, Romain WICKY à Bernard GAUDINET, Claude THIEDEY à Cyrille FROIDEVAUX, Régis BOILLOT à Jean DROUHARD.

Absents (4)
Nicolas PAILLOTTET, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Laurence COURTOY, Marie-Pierre DUPRÉ.

2025-28-22 Création poste permanent Adjoint animation de 9 h 36 hebdomadaires

Vu la délibération n°2024-95 du 3 octobre 2024 relative à la reprise de la compétence scolaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2025 modifiant les statuts de la CCTV en conséquence,

Vu la création du budget « scolaire »,

Vu le tableau actuel des effectifs de l'établissement,

CONSIDÉRANT le besoin d'agents pour l'accompagnement des enfants dans le cadre scolaire ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de l'établissement et qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé au conseil communautaire de créer, le poste suivant :

Cadre d'emplois	cat.	Grade	Fonction	Type poste	DHS	IB		IM	
						mini	mini	maxi	maxi
Adjoint animation	C	Adjoint animation	Accompagnement des enfants dans le cadre scolaire	Permanent	9 h 36	367	366	432	387

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 070-200041861-20250306-DCC20252822-DE

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **approuve** la proposition par :*

POUR	*46*	
CONTRE	*2*	*Gérard COULIN – Hervé LE CAIN*
ABSTENTIONS	*0*	

- *décide de créer, le poste détaillé ci-dessus ;*
- *s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2025 et suivants,*
- *autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier, notamment les contrats afférents aux emplois créés dans le cadre de la reprise d'activité, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Fait à SAULX, le 6 mars 2025
Le Président, Benjamin GONZALES.

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état